

Le puits de West Yeuse a été restauré

Landrethun-lès-Ardres. C'est l'un des derniers projets du dernier mandat du maire Gabriel Berly : l'ancien puits de West Yeuse a été rénové. La commune a fait appel au Parc Naturel régional pour réaliser le projet.



Sylvie Demilly
journaliste

sylvie.demilly@nordlittoral.fr

Dans le cadre de son soutien à la sauvegarde du patrimoine bâti, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale propose un accompagnement technique et des aides financières aux projets communaux de restauration de petits patrimoines, avec le soutien du conseil départemental du Pas-de-Calais. C'est grâce à cet accompagnement que la municipalité de Landrethun-lès-Ardres a pu rénover l'unique puits, d'une profondeur de 70 mètres, existant sur le domaine public de la commune. « *Le puits se situe impasse West Yeuse et était dans un piteux état. Sa porte était condamnée par un bloc de béton* », explique Gabriel Berly, maire.

Une convention avec le Parc naturel régional

Une convention signée avec le Parc naturel régional en septembre 2024 a permis de déterminer les engagements de la commune et du parc pour ce projet. Une première étude est faite sur le puits qui a été probablement cimenté au milieu du XX^e siècle. Elle permet d'approuver la restauration du puits. En août 2024, grâce au soutien financier du département, le Parc peut proposer une aide financière à la commune et la convention est signée en septembre. Le coût total des travaux s'élève à



Le puits après restauration.

8 162 euros dont 80 % sont pris en charge par le Parc. La commune a un reste à charge de 1 632,40 euros.

Les travaux de rénovation

Les travaux ont consisté à démolir l'ouvrage existant jusqu'au sol, poser une grille en caillebotis, reconstruire l'ouvrage en briques rouges et le mu-

nir d'une porte en chêne. Un parvis et un escalier d'accès ont aussi été réalisés. « *Pour les travaux, nous avons fait appel à l'association d'insertion audomaroise APRT. Ils ont réalisé la maçonnerie et les plantations* ». La commune s'est engagée au travers de la convention à entretenir l'ouvrage rénové. ●